

RETRAITES

L'arrivée à l'âge de la retraite de la génération des « baby boomers » et l'augmentation de l'espérance de vie ont rendu nécessaire une réforme profonde du système des retraites.

La loi d'août 2003 a fixé le principe de rendez-vous réguliers pour examiner la situation des régimes de retraite. Le premier d'entre eux a lieu en 2008. Le Gouvernement a choisi deux leviers pour assurer l'équilibre du dispositif.

Un rendez-vous programmé dès 2003

La France a fait le choix, en 1945, d'un système de retraites fondé sur le principe de répartition et sur la solidarité entre les générations. Mais le vieillissement de la population et l'allongement de la durée de vie ont changé la donne et menacent l'équilibre général de notre système. C'est pourquoi la France s'est engagée depuis 5 ans dans un processus global de réforme.

La loi du 21 août 2003 a mis en œuvre un nombre important de mesures destinées à garantir le respect des équilibres financiers sur le long terme. Un examen régulier de l'efficacité de cette réforme a été prévu pour conduire les ajustements nécessaires. Pour cela, la loi Fillon a établi des « rendez-vous » tous les quatre ans. La première de ces échéances a lieu actuellement.

Une nécessité économique et sociale

Aujourd'hui, le déficit de la Caisse d'assurance vieillesse est de 4,6 milliards d'euros. Une situation d'autant plus dramatique que le nombre de retraités par an en France a augmenté de 50% entre les années 2000 et 2007.

A ce rythme, à l'horizon 2012 une retraite sur dix ne sera pas financée.

Pour garantir le paiement de ces retraites à venir, 3 possibilités s'offraient :

1/ Baisser les pensions de retraites. Ce qui serait contraire à l'objectif du mandat de Nicolas Sarkozy de favoriser le pouvoir d'achat de tous les Français.

2/ Cotiser davantage pour les retraites. Ce qui créerait davantage d'impôts sur les emplois.

3/ Cotiser plus longtemps, pour contribuer au financement de nos retraites et de celles de nos enfants.

Le Gouvernement a retenu la dernière solution, qui est la meilleure et la plus satisfaisante pour tous. Puisque l'on vit plus longtemps, il faut que chacun accepte de travailler un peu plus longtemps pour le bénéfice de tous.

La loi Fillon prévoyait déjà (sauf émergence d'éléments nouveaux) le passage progressif de 40 à 41 années de cotisation d'ici 2012 pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Cette loi prévoit d'augmenter progressivement la durée de cotisation au fur et à mesure que la durée de vie augmente.

C'est donc sur cette base que Xavier Bertrand, Ministre du Travail, a engagé le dialogue avec les partenaires sociaux depuis le mois de mars dernier. Aucun élément nouveau n'a fait son apparition, l'espérance de vie continue de progresser, et la situation financière des retraites continue de se dégrader.

D'où la confirmation de l'allongement d'un an de la durée de cotisation des retraites.

Afin que le dispositif des retraites demeurent juste et équitable, le départ anticipé sera prolongé pour les Français ayant commencé à travailler très jeunes et justifiant d'une longue durée de cotisation.

Parallèlement à l'allongement de la durée de cotisation, le Gouvernement poursuit son action pour augmenter les petites retraites et promouvoir l'emploi des séniors.

Pour tenir compte de l'inflation, les pensions de l'ensemble des retraités seront revalorisées dès le 1^{er} septembre 2008. Cette hausse viendra compléter l'augmentation de 1,1% déjà intervenue au 1^{er} janvier dernier. Le minimum vieillesse sera également revalorisé de 25% d'ici 2012. Une première étape aura lieu dès 2008.

*Pour **promouvoir l'emploi des séniors** le Gouvernement s'est engagé à mobiliser le service public de l'emploi pour offrir un accompagnement personnalisé aux seniors en cas de perte du travail. Une mesure prévoit par ailleurs de relever l'âge du seuil de déclenchement des dispenses de recherche d'emploi.*

Les seniors auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de poursuivre leur activité professionnelle au-delà de la fin de leur cotisation. Leur pension de retraite en sera automatiquement augmentée, grâce à un système de surcote. Parallèlement, les verrous qui pèsent sur le cumul emploi-retraite seront levés.

Il sera également demandé aux entreprises de prendre des engagements chiffrés d'ici à 2010 sur la progression de la part de séniors dans leurs effectifs, sous peine de sanctions financières.

Des mesures adaptées à la fois pour les cotisants et les seniors, salariés ou à la retraite, qui devraient permettre à terme d'assurer le pouvoir d'achat des seniors et de sauvegarder notre système de retraite par répartition.

Pour en savoir plus :

Le site du Conseil d'orientation des retraites : <http://www.cor-retraites.fr/>